



Réponse du Conseil synodal à la

motion des députées et députés au Synode Daniel Ficker, Annette Geissbühler, Johannes Josi, Christoph Mürger et cosignataires: collaboration des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure avec les trois écoles «Campus Muristalden», «Freies Gymnasium» et «NMS Bern», et augmentation de la contribution de soutien annuelle à chacune de ces écoles; approbation

Proposition:

Le Conseil synodal recommande l'adoption de la motion.

Explication:

Le Conseil synodal partage l'avis des signataires de la motion. Depuis leur fondation, les trois «écoles évangéliques» ont largement contribué à sensibiliser les jeunes gens aux questions religieuses et éthiques et à leur transmettre des valeurs. Même en l'absence de preuves statistiques, on peut partir du principe que quantité d'anciens élèves se sont, par la suite, engagés activement dans notre société, sous une forme ou une autre, au sein d'institutions de l'Eglise ou en défendant des préoccupations qui comptent pour l'Eglise. Force est de constater que les profils de ces écoles ont fortement évolué ces dernières décennies. Dès lors et pour diverses raisons, le cercle des élèves s'est élargi, à tous les niveaux. Il est probable que certains d'entre eux et leurs parents n'aient pas choisi ces écoles pour leur fonction de guide dans la foi chrétienne. Il va de soi que les trois écoles ne peuvent pas, ne serait-ce que pour des raisons économiques, ne recruter que des membres de religion réformée évangélique.

Ces différents facteurs expliquent notamment pourquoi la contribution des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure a été réduite ces dernières années à Fr. 3'000.- pour chacune de ces écoles. Il a même été question lors du plan d'économies de 1998 de supprimer entièrement ce soutien financier. En 2005, à la demande de la commission des finances et des trois écoles, les discussions ont repris avec les différentes directions pour déterminer sur la base des programmes scolaires si cette contribution continuait à se justifier. Il a pu être constaté que les objectifs généraux et l'offre scolaire, au moins en ce qui concerne les options, gardaient leurs fondements réformés. Ainsi, la contribution à chaque école a été

maintenue au niveau précédent, sans conclure de nouvelles conventions de prestations, s'agissant plus d'un geste symbolique que d'une rétribution pour des prestations fournies.

Le Conseil synodal se réjouit de prendre acte que ces trois écoles continuent de se réclamer de l'Évangile, et que celui-ci est à la base de leur approche, humaine et chrétienne, et qu'il fait – et fera à l'avenir aussi – partie de leur identité. Ces dernières années, il s'est justement avéré particulièrement important de chercher à intégrer des valeurs religieuses et culturelles à toutes les étapes de la vie et de favoriser la compréhension mutuelle le plus tôt possible. Les trois écoles peuvent encore renforcer leur contribution dans ce domaine – et cela va dans l'intérêt général de l'Église – et méritent à ce titre un soutien des Églises réformées. Il est réjouissant que ce soutien ne soit pas souhaité seulement dans un but financier, mais aussi d'échanges réciproques. Le Conseil synodal est donc prêt à intensifier le contact avec les trois écoles sous une forme appropriée et à augmenter en conséquence le soutien financier, eu égard aussi à l'évolution décrite. Une contribution de Fr. 10'000.- par année et par école entraîne une charge supplémentaire de Fr. 21'000.- au budget. Le Conseil synodal approuve aussi l'attribution de cette somme au fonds d'écolage de chaque école, afin d'aider les élèves qui en ont le plus besoin. C'est pourquoi il recommande l'adoption de cette motion.

Le Conseil synodal